

**Décision N°DEC24-04 portant nomination par intérim de la direction
d'une unité de recherche**

Le président de l'Université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L. 712-2 ;

Vu le code de la recherche et notamment l'article L.313-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Considérant le contrat quinquennal de la vague B du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2027 ;

Considérant la démission de M. Christophe ROINE au 31 août 2023 de ses fonctions de directeur de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) ;

Considérant la candidature de Mme Marie-Pierre CHOPIN à la direction de l'unité de recherche UR7440 ;

Considérant l'avis favorable du conseil de l'unité de recherche UR7440 réuni le 11 septembre 2023, à cette candidature.

DECIDE

Article 1 :

Madame Marie-Pierre CHOPIN est nommée directrice de l'unité de recherche UR7440 Laboratoire Cultures et Diffusion des Savoirs (CeDS) à compter du 11 septembre 2023 pour le restant du mandat à venir.

Article 2 :

Le directeur général des services de l'Université de Bordeaux est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le 12 février 2024
en deux exemplaires originaux,
Dean LEWIS